



Mémoire sur l'avenir de la forêt
Présenté par Boisaco inc.

Avril 2024

Thème 1 : Aménagement durable

Sous-thème 1 : Approche d'aménagement durable des forêts

Question :

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques?

Expliquez pourquoi.

- Favoriser une gestion par **objectifs facilitant une approche régionale adaptée**. **Le cadre normatif actuel est rendu trop lourd. Il faut aller chercher une meilleure agilité mais ça prend un nouveau contexte pour ce faire.**
- Faire évoluer **l'aménagement écosystémique vers une approche d'aménagement adaptatif**
 - L'aménagement forestier est le seul outil de gestion des forêts pour **augmenter sa résilience et sa résistance face aux changements climatiques**
- Donner plus de **latitude** aux professionnels de la forêt afin de faciliter l'innovation contrairement à l'immobilisme des normes mur à mur
- Assurer un **réseau de chemins multiusages largement déployé** facilitant l'aménagement forestier, le combat des incendies, des épidémies, pour la récupération des bois et pour la remise en production (reboisement).
- Il faut faire **de l'aménagement forestier un projet national** à l'image des pays scandinaves au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale.
 - Il faut **changer la perception négative du public face à l'aménagement forestier : plan de communication national**, sensibilisation, éducation dans les écoles, pédagogie de la forêt (on présente encore L'Erreur Boréale dans les écoles secondaires!)
- L'aménagement forestier étant la colonne vertébrale de la résilience des forêts, il faut **maintenir la présence de l'aménagement dans toutes les zones et régions forestières** du Québec (outil de gestion pour la résilience des forêts). L'approche de conservation doit inclure un certain niveau d'aménagement forestier adapté.

Sous-thème 2 : Productivité des forêts

Questions :

1. *Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?*
 - **Oui à l'intensification pour le long terme! Non pour générer du volume à court terme !!** Il faut maintenir le maximum de surface dédiée à l'aménagement pour la résilience des forêts et pour le développement futur de nos communautés forestières (bioénergie, séquestration du carbone, projets de production de crédits carbone, etc.)
 - Si on cherche des surfaces à protéger, il y en a beaucoup... **Entre 39 et 42% des UA sont des surfaces non destinées à la production ligneuse...** Pourquoi ne pas protéger ces surfaces

pour le reste du 13% manquant pour atteindre la cible de 30%-2030. On créerait ainsi une mosaïque de forêts aménagées-protégées plus résilientes face aux changements climatiques.

2. *Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?*

- Créer un **protocole de production de crédits carbone sur forêts publiques incluant l'aménagement forestier associé à des aires protégées d'utilisation durable et la vente de crédits carbonés.**
- Séquestrer : **optimiser l'utilisation du bois dans les constructions en remplacement de l'acier et du béton** ou de tout autre produit dérivé du pétrole.
- Augmenter la productivité des forêts par **la sylviculture (plein boisement et intensification).**

3. *En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?*

- Laisser **aux aménagistes du terrain (régional)** le soin de déterminer les secteurs les plus propices en fonction des particularités régionales.
- **Zonage dynamique (non statique) en fonction des accès, de la proximité mais aussi de la disponibilité de bois à court terme, etc.**
- Encore là, il faut « vendre » **aux québécois l'idée d'un aménagement durable des forêts et mettre en place une stratégie de communication-sensibilisation efficace** (acceptabilité sociale).
- La Côte-Nord n'a pas sa quote-part d'aménagement par rapport au reste du Québec. Il faut redresser la situation.
- Il faudrait une loi pour protéger les investissements en sylviculture.

Sous-thème 3 : Accès au territoire forestier public

Questions :

1. *Quels changements devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages en forêt publique et pourquoi?*

- **Adapter le RADF aux particularités régionales, il faut gérer par objectifs.**
- Il faudra à l'avenir **mieux définir la responsabilité de chacun des intervenants (gouvernement, industrie, HQ, autres utilisateurs) et définir un maître d'œuvre pour la construction et l'entretien des chemins avec un certain pouvoir légal.** Les industriels, premiers utilisateurs-payeurs, n'ont aucun recours pour faire assumer les coûts aux autres usagers industriels (HQ ou minières). Plus facile pour l'entretien mais très difficile pour les coûts d'infrastructure de base ou entretiens majeurs (les coûts les plus importants).
- **La répartition de l'aménagement forestier sur le territoire devrait pouvoir permettre le maintien du réseau routier principal pérenne.** Si non, les zones « fermées » à l'aménagement devront être sous la responsabilité du gouvernement en tenant compte des tronçons de chemins perdus pour l'aménagement.

- **Le réseau routier forestier est capital pour la lutte aux incendies forestiers, pour la prévention des épidémies (TBE) et la lutte aux changements climatiques** et doit être maintenu partout (accès principal et secondaire d'importance, classes 1, 2 et 3).
2. *Qui devrait assumer le financement de l'entretien du réseau de chemins multiusages en forêt publique, et qui devrait être responsable de son entretien et pourquoi?*
- Le **PRCCM** est un bon programme qui a évolué mais il **doit rester souple et simple à administrer.**
 - L'excédent des coûts doit être partagé entre les utilisateurs **selon des responsabilités à mieux définir. Identifier un maître d'œuvre reconnu.**
 - **Le maître d'œuvre devrait avoir le pouvoir de faire assumer une quote-part** juste à un utilisateur X,Y.
 - **Ajouter l'entretien au PRCCM** (nivelage, sablage d'hiver) aux chemins multiusages selon certains critères.
3. *Dans quel contexte le démantèlement de chemins devrait-il être préconisé à la suite de l'aménagement forestier et pourquoi?*
- **Si un besoin est défini et nécessaire** pour la protection d'une espèce (caribou forestier par exemple) ou pour protéger un élément de biodiversité important. Le coût de démantèlement devrait être assumé par le gouvernement dans ce cas, le gestionnaire de la ressource ou considéré dans les redevances.
 - Dans ce cas, par ordre logique et prioritaire pour minimiser les impacts à long terme sur l'accessibilité du territoire : 1- chemins d'hiver 2- chemins de classe 5 3- chemins de classe 4 (limité)

Thème 2 : Approvisionnement en bois :

Sous-thème 1 : Planification forestière

Questions :

1. *Quels changements pourraient être apportés au processus de planification forestière pour permettre de mieux prendre en compte les préoccupations de tous les utilisateurs de la forêt tout en permettant la récolte forestière?*

- **Créer des Sociétés d'aménagement autonomes pour chaque UA avec une délégation de pouvoirs**
 - **Gestionnaires imputables** auprès des acteurs qui interviennent en forêt : commercial, industriel, élus et gouvernements

- Société d'aménagement est un organisme chargé de gérer la planification et les interventions en forêt, **pas un organisme regroupant tous les intervenants d'intérêts divers sur la forêt**
- **Un processus de consultation efficace devra être créé.** Abolition des TGIRT et création de tables de concertation/consultation par UA gérées par les Sociétés d'aménagement
- **Régionaliser la gouvernance et le pouvoir décisionnel**

2. *Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le Ministère?*

- **Mandater les Sociétés d'aménagement pour réaliser toute la planification : tactique et opérationnelle, quinquennale et annuelle**
- **Les processus d'approbation doivent être simplifiés et gérés par la Société d'aménagement** et le MRNF ne doit être là que pour définir les orientations et objectifs généraux. Ne pas dédoubler la gestion...
- **Améliorer la prévisibilité**
- **Désigner des professionnels responsables et imputables**
- **La gestion doit demeurer efficace et simplifiée**
- **Les travaux sylvicoles doivent être ramenés sous la responsabilité des Sociétés d'aménagement** (supervision et suivi) pour un maximum de synergie. La réalisation doit demeurer à contrat et réalisée par des entrepreneurs, coopératives ou autres organisations indépendantes pour maintenir une diversité, des meilleures retombées socioéconomiques et un maximum d'agilité.

Sous-thème 2 : Contribution de la forêt privée

Questions :

1. *Quelles améliorations aux conditions de mise en valeur et de mise en marché des bois des forêts privées pourraient être apportées pour favoriser leur contribution au développement durable (social, environnemental et économique)?*
 - **Le modèle des syndicats de producteurs de bois devrait être modernisé.** Des alternatives de mise en marché devraient être possibles (regroupement de propriétaires par exemple)
2. *Quels changements pourraient être apportés au cadre légal et réglementaire applicable aux forêts privées pour favoriser leur mise en valeur?*
 - Le protocole de production de crédits carbone en forêt privée qui ne tient pas compte de l'aménagement forestier global d'un lot ou territoire et est un frein important à son développement futur ainsi qu'à la mise en valeur des forêts privées pour le futur.

Sous-thème 3 : Marché libre des bois

Questions :

1. *Est-il requis de maintenir un marché libre pour obtenir la juste valeur marchande des bois au Québec? Expliquez pourquoi.*
 - **Le marché libre des bois n'a pas réussi à nous prémunir contre les droits compensatoires imposés par les États-Unis** alors que c'était le principal argument pour son implantation au Québec. Pour ce qui est de la **juste valeur marchande des bois, le BMMB n'a pas réussi non plus à instaurer un système qui reflète la juste VMB au Québec. Le BMMB a échoué aussi dans l'optimisation des coûts du bois** créant le plus souvent un mouvement de bois beaucoup plus coûteux en transport que l'ancien régime. Autre point négatif, le fonctionnement des enchères non transparent et la rareté artificielle du bois créent **entraînent une hausse des prix misés déconnectée du marché. Les éléments positifs sont au niveau de l'ouverture de volumes disponibles dans des territoires constituant des chasses gardées impénétrables.** Aussi, point positif non attendu : **une prévisibilité accrue par un contrat ferme de volume sur 2-3 ans.** Ces deux derniers éléments sont à conserver à tout prix! Mais les premiers points sont des enjeux extrêmement importants (droits compensatoires, juste VMB et coûts du bois) qui **forcent une réflexion et une remise en question du fonctionnement actuel du BMMB.**
2. *Quel mécanisme ou quelle amélioration au mécanisme devraient être mis en place pour assurer que les bois récoltés en forêt publique sont vendus à leur juste valeur au bénéfice de tous les Québécois?*
 - **Une réflexion en profondeur doit être faite sur le BMMB** pour revoir son fonctionnement
 - Il faut **éliminer le prix minimum et le prix plancher avec un minimum de 3 enchérisseurs.**
 - **Être transparent sur les prix misés et les enchérisseurs participants à l'enchère.**
 - **Laisser la vraie valeur du bois s'exprimer en éliminant le taux minimum.**
3. *Quels changements pourraient être apportés au fonctionnement du marché libre des bois afin d'atteindre les objectifs fixés lors de sa création (voir section État des lieux)?*
 - **Il faut améliorer la prévisibilité en volume des entreprises – GA** (insécurité = frein à l'investissement) et les enchères élevées déconnectées des marchés
 - **Mettre aux enchères que le bois généré en surplus des besoins de base** des entreprises, mettre aux enchères le bois brûlé, celui issu des épidémies par exemple ou bien celui supérieur aux besoins de base annuels d'une entreprise. Le besoin de base des entreprises doit être défini mais pourrait correspondre par exemple à deux (2) factions normales selon l'historique de productivité.

Sous-thème 4 : Droits forestiers consentis

Questions :

1. *Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?*

- **Éliminer la rente annuelle de la GA**; complexe de gestion; pas de justification valable pour son maintien.
 - **Éliminer le taux minimum de redevance** qui évacue toute logique de juste valeur marchande des bois. La Côte-Nord se trouve la région la plus défavorisée du Québec par rapport à cet enjeu.
2. *Le Ministère devrait-il délivrer d'autres types de droits ou encadrer l'accès à d'autres ressources? Si oui, lesquels et selon quelles conditions?*
- **Le PRAU est un droit conféré à une organisation sans lien avec une usine de transformation et déconnectée des besoins des usines** qui prennent tous les risques financiers. Il faut revoir ce modèle qui est souvent utilisé pour satisfaire des intérêts corporatifs spécifiques et non la pérennité de la filière. Les détenteurs de PRAU ont des pouvoirs reliés aux volumes détenus assimilés à ceux du gouvernement sans en être imputable.

Thème 3 : Conciliation des usages

Questions :

- 1- *Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?*

· *TLGIRT :*

· *Consultation des communautés autochtones :*

· *Consultation sur les grandes orientations :*

· *Consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré :*

- **Les TGIRT ne sont pas de réelles tables de consultation** en raison d'une lourdeur de fonctionnement, complexité des processus, etc.
- **Création d'une société d'aménagement régionale par UA indépendante, imputable et autonome.**
- Gérée par les **intervenants régionaux impliqués** dans les activités forestières.
- **Avoir l'agilité nécessaire pour faire une planification long terme par territoire structuré** (ZECs, pourvoies)
- **Pas de structure parallèle au MRNF qui reprend tout et vérifie tout**

2. *Est-ce que tous les usages du territoire forestier public devraient faire l'objet d'un processus d'harmonisation, comme c'est le cas pour l'aménagement forestier?*

Expliquez pourquoi.

- Oui, mais à l'intérieur du fonctionnement des sociétés d'aménagement et de leur structure.
- Établir différents niveaux de consultation selon l'implication des intervenants sur le territoire, leurs investissements, le nombre de membres/ utilisateurs par exemple.

3. *Comment le processus d'harmonisation devrait-il être appliqué lors de la délivrance d'autres droits qui n'en font pas l'objet actuellement, par exemple, les baux de villégiature, les permis de pourvoirie, les droits exclusifs de piégeage*
 - Les nouveaux détenteurs de droits devraient avoir la responsabilité de respecter et de s'intégrer avec les détenteurs existants.
 - **Les chemins (construction et entretien) devraient avoir la reconnaissance d'un maître d'œuvre capable d'obliger un autre détenteur à respecter les ententes existantes et les coûts associés.**

Thème 4 : Développement économique et retombées régionales

Sous-thème 1 : Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie

Questions :

1. *Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?*
 - **Maintenir et protéger les approvisionnements actuels** des entreprises forestières
 - **Plan de communication national sur la forêt. Urgence de développer une vision commune de la foresterie.**
 - **Aide à l'innovation et aux nouvelles technologies du bois** (biomasse, biocharbon, etc)
 - Favoriser l'utilisation de **la bioénergie** en général pour créer un marché par des programmes gouvernementaux spécifiques (cas du bois de chauffage en voie d'être banni de certaines villes...) alors que c'est une ressource renouvelable provenant de forêts pour la plupart certifiées.
2. *Quelles sont les opportunités d'avenir pour le secteur forestier et les autres activités liées à la forêt, et quels sont les défis régionaux associés?*
 - Production de **biochar + biomasse forestière** résiduelle
 - **Diversifier la production du bois** et améliorer la transformation
 - **Produire au Québec des produits d'importation** (contreplaqués...)
3. *Quelles actions concrètes pourraient être menées pour que le secteur forestier soit davantage une solution pour la décarbonation de l'économie?*
 - **Campagne de communication et de sensibilisation nationale** menée dans tous les secteurs d'activités (grand public, écoles, municipalités, entreprises)
 - **Contre la désinformation sur l'aménagement forestier et ses bienfaits**
 - **Politique incitative de l'utilisation du bois dans la construction** et en remplacement des **énergies non renouvelables** ou pour **économiser l'hydroélectricité** en période de pointe.

Sous-thème 2 : Innovation et diversification du secteur forestier

Questions :

1. *Quelles mesures concrètes pourraient être mises en place pour soutenir l'innovation et la modernisation en aménagement forestier et en opération forestière (récolte et transport)?*

- Introduction **d'équipements hybrides**
- Méthodes de **débardage innovantes**
- Reboisement par **drones (seedpods)**
- Utilisation de **mycoherbicides**
- Utilisation des **essences à croissance rapide** ou adaptées aux climats changeants
- **Mécanisation des travaux sylvicoles**

2. *Quelles sont les opportunités d'avenir pour innover et diversifier l'industrie des produits forestiers, et quels sont les défis associés?*

- **Préserver les approvisionnements existants**
- **Il faut maintenir une première transformation forte et prospère pour permettre l'émergence et le maintien d'une 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois.** Condition essentielle.

3. *Quelles actions pourraient être mises en oeuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?*

- **Une (1) centrale de cogénération par région (production d'électricité avec la biomasse forestière) et supportée par l'État.**
- **Maintenir l'aménagement dans les forêts de proximité pour protéger le potentiel de développement futur** (biomasse versus coûts de transport)
- **Des aides gouvernementales au démarrage de nouveaux projets d'utilisation de la biomasse.**

Sous-thème 3 : Régionalisation de la gestion

Questions :

1. *Quels changements pourraient être apportés pour favoriser l'implication des acteurs régionaux intéressés par la gestion des forêts publiques et assurer la prise en compte de leur choix de développement?*

- **Création des Sociétés d'aménagement régionales et autonomes par UA (délégation de pouvoirs)**
 - **Planification forestière par territoire structuré : Zecs et pourvoiries (revoir l'aménagement écosystémique)**
 - **Créer une Table de concertation/consultation par UA**
 - **Partager les coûts d'harmonisation entre les parties impliquées**
 - **Que l'harmonisation opérationnelle et tactique se fasse en simultané et avec l'implication des industriels dès le départ**
- **Favoriser la relation directe demandeur-industriels concernés.** Bâtir une relation de confiance.

2. *Dans le contexte des territoires délégués, quels changements pourraient être apportés pour optimiser l'aménagement forestier sur ces territoires et s'assurer qu'ils contribuent à l'approvisionnement des usines de transformation et aux retombées économiques régionales?*

- **Régir la sous-utilisation des droits consentis en fixant un seuil de récolte-aménagement**
- **Transférer l'aménagement des TPI aux Sociétés d'aménagement**

André Gilbert, ing.f.
Pour Boisaco
Le 11 avril 2024